

jours faire la rotation des secrétaires parlementaires tous les deux ans, comme 29 ont été nommés pour deux ans, 29 autres pourront y passer pour deux autres années. Ce qui porte à 107 le nombre de libéraux casés.

Je relève à l'article 14, l'expression «à l'époque considérée» par rapport aux ministres d'État. Si on nomme des ministres d'État pour une certaine période ou sur le même principe que les secrétaires parlementaires, soit pour deux ans, le gouvernement pourrait en désigner 18 autres. Monsieur le président, 18 ajouté à 107 donne un total de 125 députés à qui on a trouvé des postes au cours d'une même législature. Il me manque encore 27 postes à proposer pour les ministériels. Mais, monsieur le président, j'ai fait un bel effort. Ma proposition donnerait sûrement du prestige aux députés d'en face—à tous sauf à 27 envers qui je ne voudrais pas me montrer injuste. En s'appliquant un peu, le premier ministre parviendrait sûrement à trouver 27 postes de plus où des ministres d'État pourraient poursuivre des études et formuler des politiques.

Une voix: Pourquoi ne pas payer les présidents de comité?

M. Benjamin: Ce que propose mon collègue résoudrait le problème. On réglerait ainsi ce cas d'au moins 15 députés. Le problème est résolu, je crois. Nous avons aidé le gouvernement à maintenir la tradition du parti libéral. L'âge d'or de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'est plus nécessaire. Nous avons maintenant le recensement et quelques autres formules pour récompenser la plupart des bons libéraux au pays. Mais le parti n'a jamais vraiment réussi à caser tous les bons libéraux au Parlement, et cette méthode est merveilleusement conçue pour le faire.

Tout ce que j'ai dit montre bien ce que je pense de l'article 14. Il est si méprisable, si ridicule, qu'il faut en rire. Il insulte à tel point les institutions parlementaires qu'il nous faut calmer notre colère et nous borner à dire combien il est ridicule. Si nous nous y mettions, nous pourrions sûrement imaginer des postes et les proposer au premier ministre. Ces postes seraient destinés à ces messieurs d'en face qui veulent agir et participer à l'action.

• (4.50 p.m.)

Après chaque élection, les yeux des libéraux tournent comme les chiffres d'une caisse enregistreuse, et cela dure depuis 150 ans.

M. Osler: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Benjamin: Le député de Winnipeg-Sud Centre en est un autre exemple. Nous pourrions le nommer ministre d'État chargé des interruptions ineptes.

M. Osler: Je laisse à la Chambre le soin de décider si mon interruption est de celles-là. Je remercie le député de m'avoir permis de l'interrompre. Je me demande quel pourcentage il proposerait, car justement là où le soleil est plus éclatant dans toute l'Amérique du Nord, d'après lui, 16 députés sur 28 ont des fonctions relevant de l'exécutif. C'est un peu mieux que 50 p. 100.

M. Benjamin: C'est exact. C'est tout simplement parce que nous avons un gouvernement minoritaire. Après les prochaines élections, la proportion sera d'environ 16 sur 40. Le juste équilibre démocratique sera rétabli à l'Assemblée législative du Manitoba. Nous n'avons pas assez de représentants néo-démocrates. Je puis assurer au député qu'après deux élections partielles lundi et les prochaines élections fédérales, la proportion des ministres par rapport aux simples députés sera meilleure dans le Nouveau parti démocratique au Manitoba.

J'en suis maintenant à 26. Je vais tâcher ces jours-ci de trouver 26 nouveaux postes à remplir par les députés. On pourrait les nommer ministres d'État et leur confier les études et les politiques de développement, qui pourraient ensuite passer aux mains du caucus. Comme ils font tous partie du caucus, de même que les ministres d'État et les secrétaires parlementaires, ce serait une réunion extrêmement intéressante. Mais si nous poussons ce principe assez loin nous en viendrions même à inviter les partis de l'opposition et nous ferions tous partie de leur caucus. On pourrait ainsi aboutir à une magnifique conclusion. L'esprit demeure confondu devant le nombre de possibilités qu'offre ce genre de gouvernement.

Bien que cela puisse surprendre certains députés, le premier ministre a fait preuve, ces dernières semaines, d'un certain respect à l'égard du Parlement. J'espère que lorsque le premier ministre et le président du Conseil du Trésor décideront de créer un autre ministère, ce qu'ils ont le droit de faire, ils se présenteront devant le Parlement et nous diront pourquoi ils en ont besoin, à quoi ils servira et de quoi ils s'occuperont. Je suis persuadé que le Parlement ne manquera pas de traiter l'affaire promptement.

J'ai exprimé un espoir et je tombe dans le même piège que le député qui a parlé avant moi. J'oublie parfois que les ministériels sont de braves gens. J'ai de temps à autre un trou de mémoire qui me fait oublier la sottise de ceux qui gouvernent ce pays. Je fais quelquefois preuve de naïveté quant aux décisions que les membres du gouvernement libéral prendront, réflexion faite. On peut toujours vivre d'espoir.

Si le nouveau système devait nous amener au point où tous les ministériels occupent des postes de prestige, touchent des traitements plus élevés et soient chargés de l'élaboration de politiques, ils pourraient mutuellement se faire rapport en caucus et inviter l'opposition à assister à leurs réunions. Il ne serait pas nécessaire à la Chambre de siéger très souvent. Imaginez combien nous nous amuserions pendant la période des questions. Le très honorable député de Prince-Albert aurait besoin d'une liste longue comme le bras s'il devait faire chaque jour rapport pendant la session parlementaire. Le tri serait assez difficile. Nous pourrions publier quelque chose comme le plan de répartition des sièges à la Chambre que nous pourrions modifier tous les deux ans lorsque tous les secrétaires parlementaires et les ministres d'État assument de nouvelles fonctions. Il nous suffirait alors de publier un autre plan. Comme voilà deux ans que les ministériels s'adonnent à la polka des chaises, qu'ils occupent un siège ou un autre est sans importance.